



Programme de biosécurité de l'Université d'Ottawa

Guide de démarrage

Introduction :

Bienvenue à l'Université d'Ottawa, spécifiquement au programme de biosécurité. Ce dernier a été conçu pour assurer la conformité aux exigences réglementaires, tel que celles émises par l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), entre autres.

Vous savez peut-être déjà que les domaines de la biosécurité et la biosûreté évoluent rapidement, créant ainsi une demande accrue sur les chercheurs principaux pour :

- mener une évaluation des risques,
- le contrôle et la sécurité de l'inventaire, et
- la formation et la surveillance.

Installer votre laboratoire, ainsi qu'assurer que votre labo respecte les exigences relatives au confinement (tel que stipulé par l'ASPC et l'ACIA) et ait des procédures appropriées, le Bureau de la gestion du risque (BGR) a normalisé certaines tâches pour faciliter et appuyer la recherche.

Pour obtenir un permis en vertu de la *Loi sur les agents pathogènes humains et les toxines* (LAPHT) de l'ASPC, l'Université a développé un cadre de gouvernance pour la biosécurité et la biosûreté. Ce dernier présente le programme ainsi que les rôles et les responsabilités (y compris les vôtres). Il est obligatoire d'entreprendre une évaluation des risques biologiques et de la réviser annuellement, et de mettre en place des mesures de sécurité appropriées au risque ; d'ailleurs, c'est une exigence réglementaire.

Étapes de démarrage :

Étape 1 Information requise avant de demander l'autorisation institutionnelle

- Dates importantes : à quelle date vous arrivez à l'Université, transférez des agents biologiques, commencez vos activités de recherche
- L'approbation institutionnelle est obtenue après avoir complété la demande de *Certificat d'utilisateur de matières biologiques dangereuses* (CUMBD). (Dans le cas où aucun transfert ne sera fait, cette étape peut être complétée à l'arrivée.)
- Transfert de matières biologiques : Les agents de groupe de risque 2 (GR2) sont régulés et requièrent selon la loi l'approbation et la signature de l'agent de biosécurité de chaque institution. (Cette exigence s'applique aussi si le transfert se fait entre des chercheurs de la même institution.)
- Évaluation de risques documentée : L'ASPC exige une évaluation de risques documentée pour toute recherche impliquant des matériaux de GR2 et GR3. Veuillez soumettre votre (vos) évaluation(s) de risque actuelle(s) ; si ces dernières sont acceptables, il n'est pas nécessaire de recréer une évaluation de risques.

Étape 2 : À l'arrivée

- Demande de Certificat d'utilisation de matières biologiques dangereuses (CUMBD) complété et soumis, si cela n'est pas fait antérieurement
- Formulaire d'inscription d'utilisateur pour tous les utilisateurs.
- Exigences de formation doivent être satisfaites.
- Exigences de confinement sont vérifiées



- Liste de vérification pour le programme de biosécurité est un outil pour assurer que toutes les exigences sont respectées et que tous les outils vous sont disponibles.

Étape 3 : Avant de commencer votre recherche

- Une inspection sera effectuée afin de vous aider à assurer la conformité, clarifier toute confusion et répondre à vos questions.
- Une matrice de gradation est fournie pour informer comment le risque est évalué et comment la conformité est classée. La matrice est conçue pour adresser les meilleures pratiques ainsi que les points nécessitant plus d’appui ou de diligence.

Liste de vérification de biosécurité d’uOttawa :

Afin d’assurer que vous avez toutes les informations et les ressources relatives à la biosécurité, ce tableau fournit une liste de tous les items nécessaires. Où applicable, nous avons uniformisé les procédures et formulaires (dont certains peuvent être remplis pour les adapter à votre installation). Comme notre site web est présentement en cours de restructuration, il est difficile de trouver toute l’information en ligne. Pour cela, nous avons jointé les documents les plus couramment utilisés ; les autres sont disponibles sur demande. De plus, nous avons indiqué ci-dessous la date de la première visite de démarrage afin de permettre d’ajouter nos recommandations de dernière minute. Nous sommes toujours disponibles au bio.safety@uottawa.ca ou au poste 3153.

Les matériaux de groupe de risque 1 représentent un moindre risque associé avec exposition et libération, et donc, ne sont pas exigés à la conformité tel que les autres agents de GR 2 ou GR3 (VTLH et VIH).

NOTE :

1. Vous trouverez plus d’information sur le site web de biosécurité (Veuillez être patients, nous sommes en plein milieu d’une migration).
2. L’Université n’est pas autorisée pour des agents de GR3 sauf ceux indiqués ci-dessus, ni pour des Agents biologiques à côte de sécurité élevée (ABCSE) et des toxines.
3. La liste de vérification souligne les exigences obligatoires (sauf si non applicable). Dans certain cas, les exigences sont recommandées mais pas obligatoires pour les agents de GR1 ; ceux-ci seront annotés par (GR1-R)
4. Le Formulaire de l’évaluation de la biosécurité de la santé est un formulaire confidentiel envoyé directement aux Ressources Humaines – professionnels médicaux de la santé et du mieux-être. Il est utilisé pour évaluer votre état de santé actuel et antérieur et s’il s’agit d’un risque élevé sur l’individu. Il est recommandé de remplir le formulaire et de le soumettre, mais ce n’est pas obligatoire.

Liste de vérification du programme de biosécurité

(un gabarit développé pour vous afin de faciliter le démarrage de votre nouveau laboratoire)

Éléments de conformité	Commentaires	Disponible depuis
Approbation institutionnelle de biosécurité		
Exigences du programme de biosécurité	Réviser la Politique de biosécurité et le cadre de gouvernance de biosécurité et biosûreté. Présentement	UO – Page web sur la biosécurité – Programme &



	en état d'ébauche, vous sera transmis une fois complété.	manuel de biosécurité
Formulaire de demande pour Certificat d'utilisation de matières biologiques dangereuses (CUMBD)	À soumettre par le chercheur principal au Spécialiste en conformité de biosécurité pour obtenir un CUMBD.	UO – Page web sur la biosécurité – Centre opérationnel
Document pour l'évaluation des risques	À soumettre par le chercheur principal au Spécialiste en conformité de biosécurité pour obtenir un CUMBD.	UO – Page web sur la biosécurité – Manuel de biosécurité 4.3.1 & 4.3.2
<i>Personnel</i>		
Formulaire d'inscription d'utilisateur de matières biologiques dangereuses	À soumettre par tous les utilisateurs au Spécialiste en conformité de biosécurité.	UO – Page web sur la biosécurité – Centre opérationnel
Formulaire de l'évaluation de la biosécurité de la santé	À soumettre aux ressources humaines – santé, mieux-être et congés, recommandé mais non obligatoire pour tout utilisateur.	UO – Page web sur la biosécurité – Centre opérationnel
Formation en biosécurité	S'inscrire à la prochaine séance de formation et assister au cours. (https://web47.uottawa.ca/en/lrs/node/1400)	UO – Page web sur la biosécurité – Centre opérationnel
Exigences de formation en intérim	À suivre si la formation de biosécurité du Bureau de la gestion du risque la plus récente a été manquée.	UO – Page web sur la biosécurité – Centre opérationnel
Formation pratique	À recevoir dans le laboratoire du chercheur principal ou d'autres utilisateurs expérimentés	-
<i>Exigences expérimentales</i>		
Évaluation des risques et Fiches techniques santé-sécurité : agents pathogènes	Lire la Fiche technique (https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/biosecurite-biosurete-laboratoire/fiches-techniques-sante-securite-agent-pathogenes-evaluation-risques.html), ou consulter l'information technique du fournisseur. Préparer un classeur pour ces documents et assurer qu'il est disponible dans le labo.	UO – Page web sur la biosécurité – Centre opérationnel
Panneaux d'avertissement du risque biologique	À remplir et afficher à l'entrée du labo.	UO – Page web sur la biosécurité – Centre opérationnel
Plan d'intervention en cas de déversement biologique	À remplir et afficher dans le labo.	UO – Page web sur la biosécurité – Centre opérationnel



Exigences relatives aux installations		
Conception de laboratoire	À rencontrer la Norme canadienne de la biosécurité (NCB) de l'ASPC	UO – Page web sur la biosécurité – Manuel de biosécurité 4.7
Exigences opérationnelles		
Procédures d'exploitation normalisées et directives		
Procédures d'autoclave	Afin d'être efficace, il faut savoir les facteurs et les communiquer à l'utilisateur.	UO – Page web sur la biosécurité – Centre opérationnel
Procédures de gestion de déchets biomédicaux	S'assurer que vos déchets sont gérés adéquatement – une connaissance de base manque souvent.	UO – Page web sur la biosécurité – Centre opérationnel
Directive : Utilisation de lampe ultraviolette dans les enceintes de sécurité biologique (ESB)	Le Ministère du Travail a examiné l'exposition. Soyez proactifs et apprenez à vous protéger.	UO – Page web sur la biosécurité – Centre opérationnel
Procédures d'exploitation normalisées : travailler avec des ESB	Évitez l'exposition, la contamination et les dépenses.	UO – Page web sur la biosécurité – Centre opérationnel
Aide-mémoire (Guide de référence rapide)		
Bonne pratique microbiologique	Minimiser l'exposition et la contamination	UO – Page web sur la biosécurité – Centre opérationnel
Directive : Sélection du sarrau de laboratoire	Les sarraus doivent être portés pour vous protéger de votre recherche, et protéger votre recherche de vous.	UO – Page web sur la biosécurité – Centre opérationnel
L'utilisation de l'eau de Javel comme désinfectant	Les solutions d'eau de Javel ne sont pas efficaces si les directives ne sont pas appliquées.	UO – Page web sur la biosécurité – Centre opérationnel
L'utilisation de flamme nue dans les ESB	Autres options disponibles	UO – Page web sur la biosécurité – Centre opérationnel
Certification des filtres HEPA	Aperçu du processus	UO – Page web sur la biosécurité – Centre opérationnel

INSPECTION DE SUIVI



Une inspection de suivi aura lieu afin d'assurer la conformité et de vérifier que les procédures appropriées sont mises en place. Elle sera prévue un mois après la délivrance du CUMBD. Si vous n'êtes pas encore prêt, elle sera remise pour coïncider avec la date d'entrée en vigueur.

La Matrice de grade biosécuritaire est un outil pour identifier les meilleures pratiques ainsi que des éléments à améliorer.

Chercheur principal		Faculté/Département	
Responsable de labo		Local du labo	
# de CUMBD		Date d'inspection	